

ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4837 BAELEN
ARRONDISSEMENT DE 4800 VERVIERS - PROVINCE DE 4000 LIEGE
Séance publique du CONSEIL COMMUNAL du lundi 5 février 2024,
à 20H15, à la maison communale de Baelen.

Présents : M.FYON, Bourgmestre Président ;
A.SCHEEN, R.MEESSEN, A.BECKERS, Echevins ;
F.CROSSET, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;
N.THÖNNISSEN, A.DEROME, J.P.AREND, M.L.CREUTZ, C.BOURS,
M.SLEPSOW-DERICHES, F.MASSENAUX, D.TRIBELS, P.CRUTZEN,
J.NICOLL et S.HABETS, Conseillers ;
C.PLOUMHANS, Directrice générale.

Objet : Tutelle sur les actes du CPAS - Budget 2024 - Approbation.

Le Conseil,

Vu le décret du 23 janvier 2014, en vigueur le 1^{er} mars 2014, modifiant certaines dispositions de la loi organique des centres publics d'action sociale du 08 juillet 1976, et notamment le chapitre IX regroupant les dispositions de la loi relatives à la tutelle administrative auquel est ajoutée une section intitulée « De la tutelle spéciale d'approbation sur les actes des centres publics d'action sociale » ;

Vu la circulaire du 21 janvier 2019 de Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, relative à la tutelle sur les actes des centres publics d'action sociale et des associations visées au chapitre XII de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 ;

Attendu que le budget de l'exercice 2024 du CPAS a été arrêté par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 20 décembre 2023 ;

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 ;

Entendu Madame Fanny Crosset, Présidente du CPAS, commenter la note de politique générale relative au budget de l'exercice 2024 du CPAS ;

Vu les chiffres dudit budget du Centre Public d'Action sociale :

SERVICE ORDINAIRE	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Exercice propre	1.456.888,23 €	1.623.109,91 €	- 166.221,68 €
Total général	1.623.109,91 €	1.623.109,91 €	0,00 €

Avec une intervention communale de 333.965,30 € ;

SERVICE EXTRAORDINAIRE	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Exercice propre	745.000,00 €	695.000,00 €	50.000,00 €
Total général	745.000,00 €	695.000,00 €	50.000,00 €

Par x voix pour, x voix contre et x abstentions, approuve la délibération du 20 décembre 2023 par laquelle le Conseil de l'Action sociale arrête le budget de l'exercice 2024 du CPAS.

Un extrait de la présente délibération sera transmis pour exécution à Madame la Présidente du CPAS.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,
M. FYON

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,
M. FYON